

À Villeurbanne, le 19 décembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un Projet de Loi dangereux pour nos universités et les étudiant.e.s internationaux.ales

GAELIS, première organisation représentative des étudiant.e.s sur le territoire lyonnais et burgien, et membre du réseau de la FAGE s'inquiète de la dangerosité des articles du Projet de Loi "immigration".

L'adoption de ce projet de loi est un risque pour les étudiant.e.s étranger.ère.s déjà dans des situations très fragiles et accumulant les difficultés. Il est bien clair que le but de ce projet de loi est d'exclure les étudiant.e.s étranger.ère.s de l'enseignement supérieur français.

À l'heure où la précarité étudiante est de plus en plus grandissante et impactante pour la réussite scolaire, il est proposé d'inscrire dans la loi des frais différenciés, d'un montant 16 fois plus élevé pour les étudiant.e.s internationaux.ales que pour les étudiant.e.s français.e.s et ce sans exonération. C'est une entrave pour accéder à l'enseignement supérieur, les étudiant.e.s internationaux.ales subissant déjà des frais différenciés.

Pour appuyer sur la précarisation des étudiant.e.s internationaux.ales par cette loi, il est demandé le passage à un conditionnement de l'accès aux APL à 5 ans de vie sur le territoire français. C'est impensable. Il faut voir la réalité et les situations des étudiant.e.s. La majorité des bénéficiaires de nos AGORAé sont des étudiant.e.s internationaux.ales qui n'ont pas de droit à la bourse pour rappel. Prenez en considération les étudiant.e.s, ils et elles se doivent d'étudier et de vivre dans des conditions décentes.

L'entrée et l'arrivée sur le territoire français est déjà très complexe, cela dû aux multiples démarches administratives que l'étudiant.e se doit de faire. Le passage du contrôle annuel du titre de séjour pluriannuel est tout d'abord un retour en arrière. Mais c'est également une source de stress et de démarches lourdes pour les étudiant.e.s étranger.ère.s. De plus, l'étudiant.e devra témoigner d'un "caractère réel et sérieux" de ses études, critère aussi arbitraire qu'irréaliste.

Le projet de loi comprend également la mise en place d'un caution lors de la délivrance d'un premier titre de séjour pour motif d'étude, il est anormal de demander ceci à des étudiant.e.s.

Nous nous positionnons contre ce projet de loi qui est néfaste pour les étudiant.e.s internationaux.ales et leur intégrité.

CONTACT

Louison BRUTUS

Présidente

president@gaelis.fr

06 01 85 92 61



Melvyn DELPREE

Attaché de Presse

presse@gaelis.fr

06 48 98 59 22



 GAELIS

 gaelis_lyon

 GAELIS

 GAELIS_Lyon

 www.gaelis.fr